



Cadastre

- Communes
- Bâtiment
- Bâtiment
- Magasin
- Nouvelle construction
- Cours d'eau
- Routes principales



Zonages

- IAU : Secteur à urbaniser
- IAU1 : Secteur à urbaniser - Tourisme
- A : Zone agricole
- As : Secteur agricole protégé
- Arc : Zone agricole réservée de biodiversité
- As : Zone agricole support du domaine skiable
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Secteur de camping
- Nf : Secteur de loisirs de plein-air
- Ns : Zone naturelle et forestière à protéger. Secteur destiné aux activités de sports et de loisirs, dont le ski alpin
- Nre : Zone naturelle réservée de biodiversité
- Ns : Zone naturelle / domaine skiable
- Nrs : Secteur destiné à accueillir des restaurants d'altitude
- Ias : Secteur d'urbanisation ancienne de la centrale
- UBL : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- UBL1 : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- U4 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- U2 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- U41 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Uq : Secteur d'équipements publics et collectifs
- Uq : Secteur urbain à vocation touristique
- U04 : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales

Prescriptions

- 02 - Secteur concerné par un PPR (n-1)
- 02 - Secteur étudié par une étude complémentaire des risques naturels (DC Plan d'habitation en Z)
- 05 - Emplacement réservé
- 25 - Zone humide à préserver
- 18 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP)
- 25 - Périsseau sèche protégée
- 25 - Éléments ponctuels de continuité écologique et trame verte et bleue (haie et bois)
- 25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue - Corridor biologique
- 25 - Zonif de Type 1
- 15 - Servitude de vulnérabilité principale
- 07 - Bâtiment patrimonial à protéger
- 15 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- X - Chalet chaigé
- 25 - Haie à préserver

